

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2387 6 octobre 2011

SOMMAIRE

A3T S.A114576	Katana S.A
Anoi Estates S.A	Katana S.A114568
Bourgueil International114569	Katana S.A114568
Clariden Leu (Lux) SICAV II114548	Katana S.A114568
Compagnie Européenne de Téléphonie	Key Plastics Automotive Europe S.àr.l 114567
S.A114530	Kirchberg Property Company S.C.A 114555
Global Investment Fund SICAV SIF 114569	Koenig Lux S.A114569
HDL SA114549	KP Automotive S.àr.l114575
HHL New Shipco GP Holdco III114538	Lab Datavault PSF S.A114575
Immo-Euro S.A	LaSalle UK Commercial Management
Immo-Euro S.A	Company S.à r.l114551
Immo Nord SA114534	Lebro S.A
IMY S.A., SPF114552	Lebro S.A114576
In Altum S.A114552	Lebro S.A114576
Ingénierie Technique et Financière S.à r.l.	Lebro S.A
114554	Leon Edward Real Estate S.à r.l 114555
Ingenieurbüro für Bauwesen G.m.b.H 114555	Luxembourg Uni-Top Airlines Co. Ltd S.à
ING REEIF Soparfi A S.à r.l	r.l
Inter-Concept Electro S.à r.l114564	Marathon Luxembourg S.à r.l
Interfinancial S.A114564	NAI Sécurité Protégé114564
Inter Industrie S.A	
Interpublic Group (Luxembourg) S.à r.l.	r.l
114550	
IPLux Xpertise114564	
IT-House114565	PRG Subsidiary 1 S.à r.l
IT-Managed Services S.A. (ITMS S.A.)114565	Sciplay (Luxembourg) S.à r.l
IT-Secure	Société Intercontinentale de Négoce S.A.
IT-Websolution	
IVA Global SICAV114566	Sopura Sustainable Development Compa-
Ivax International (Luxembourg) S.à r.l.	ny S.A
114551	Tarpan LuxCo S.à r.l
Josy Welter S.à r.l	Zellam S.A
Katana S.A114567	



Compagnie Européenne de Téléphonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.616.

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résident à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«ORANGE PARTICIPATIONS», une société anonyme régie par le droit français, ayant son siège social au 6 place d'Alleray, 75015 Paris, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 432 668 432.

étant l'associé unique (l'Associé Unique) de «COMPAGNIE EUROPEENNE DE TELEPHONIE S.A.», ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.616 (la Société).

La Société a été constituée sous la dénomination «XALYA S.A.» suivant acte notarié en date du 10 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 140 du 4 mars 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1959 du 8 octobre 2009.

L'Associé Unique était représenté par Monsieur Paul Florin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le juillet 2011. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- I. L'entièreté du capital social émis de la Société, représenté par deux millions cinq cent trente-quatre mille deux cent cinquante-deux (2.534.252) actions de catégorie A et de deux millions trois cent quatre-vingt six mille six cent vingt-cinq (2.386.625) actions de catégorie C, est détenue par l'Associé Unique.
- II. L'Associé Unique transforme les quatorze millions quatre cent dix-huit mille huit cent soixante-sept (14.418.867) actions de catégorie A et les treize millions cinq cent soixante dix-huit mille neuf cent trente-trois (13.578.933) actions de catégorie C existantes, toutes d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2), en vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt dix-sept mille huit cents (27.997.800) actions sans désignation de classe d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune.
- III. L'Associé Unique procède à une refonte complète des statuts de la Société (les Statuts) en modifiant légèrement la représentation de la Société comme suit:
- « **Art. 1** er . **Forme et Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «COMPAGNIE EU-ROPEENNE DE TELEPHONIE S.A.» (ci-après, la Société). La Société peut avoir un associé unique (ci-après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.
- **Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut aussi donner tout conseil et toute assistance aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.



La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit est fixé à neuf millions huit cent quarante et un mille sept cent cinquante-quatre euros (EUR 9.841.754) représenté par quatre millions neuf cent vingt mille huit cent soixante dix-sept (4.920.877) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune.

Le capital autorisé (y inclus le capital émis) est fixé à cinquante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cents euros (EUR 55.995.600) représenté par vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt dix-sept mille huit cent (27.997.800) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de la modification des statuts approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2008, le conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions en cas de conversion des obligations convertibles en actions de la Société conformément à leurs modalités d'émission.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

La Société peut, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre du(es) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements de crédit à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire par lequel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, à moins qu'il n'en est disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

A moins qu'il n'en est autrement disposé dans la loi ou dans les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences légales une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.



Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration équivaut à une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) dans l'hypothèse où la Société n'ayant qu'un seul actionnaire a nommé un Administrateur Unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ciaprès, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur restant, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences légales. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences légales un autre administrateur comme son mandataire. Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire par lequel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix



des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences légales, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration et des résolutions de l'administrateur unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

- **Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- **Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

- Art. 15. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- **Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison uniquement de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société soumis pour accord au Conseil d'Administration, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de cet intérêt et il ne prendra pas part aux délibérations sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et l'Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les trois paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations courantes de la Société et conclues dans des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises agréé. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.



- **Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.
- Art. 19. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

- Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- **Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.
- **Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915. «
 - IV. L'Associé Unique:
- 1. prend acte de la démission de ORANGE PARTICIPATIONS, Michel Bon, Delphine Ernotte, Elie Vannier, Daniel Abittan et George Michael Likierman comme administrateurs de la Société et
 - 2. décide de nommer:
- a. Johan Van den Cruijce, administrateur de société, né le 2 février 1968 à Dendermonde (Belgique), demeurant à Tomberg, 10 1930 Zaventem (Belgique);
- b. Hugues de Verdalle, administrateur de société, né le 24 septembre 1958 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant à 23bis rue de Denfert Rochereau, 92100 Boulogne Billancourt (France); et
- c. François-Xavier Heusser, administrateur de société, né le 11 juillet 1972 à Mulhouse (France), demeurant à 2, impasse Héloise, 78240 Carrières-sur-Seine (France)

en tant que nouveaux administrateurs de la Société à compter du 29 juillet 2011 et pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2016 pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. FLORIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 août 2011. Relation: EAC/2011/10927. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011118199/270.

(110135541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Immo Nord SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 86.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115944/10.

(110133145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.



Sciplay (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 131.040,00.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond. R.C.S. Luxembourg B 152.960.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of July.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Scientific Games International, Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, U.S.A., registered with the Division of Corporations of the State of Delaware under number 2258732, having its principal office at 1500 Bluegrass Lakes Parkway, Alpharetta GA, U.S.A. ("Scientific Games International Inc."),

hereby represented by Maître Senay Gurel, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 July 2011; and

Playtech Services (Cyprus) Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus, with registered office at 3 Athinodorou, Dasoupoli 2025, Nicosia, Cyprus, and registered with the Register of Companies under number HE 224317 ("Playtech Services (Cyprus) Limited"),

hereby represented by Maître Senay Gurel, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 July 2011. The said proxies shall be annexed to the present deed.

Scientific Games International Inc. and Playtech Services (Cyprus) Limited (the "Shareholders") have requested the undersigned notary to record that they are the shareholders of Sciplay (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred thirty-one thousand twenty US Dollars (USD 131,020.-), with registered office at 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 30 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1318 of 25 June 2010, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.960 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 6 January 2011 following a deed of Me Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1155 of 30 May 2011.

The Shareholders, represented as stated hereabove, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1 To increase the share capital of the Company by an amount of twenty US Dollars (USD 20.-) so as to raise it from its present amount of one hundred thirty-one thousand twenty US Dollars (USD 131,020.-) to one hundred thirty-one thousand forty US Dollars (USD131,040.-).
- 2 To issue two (2) new shares, with a nominal value of ten US Dollars (USD 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3 To accept the subscription for (i) one (1) of these new shares by Scientific Games International Inc. and (ii) one (1) of these new shares by Playtech Services (Cyprus) Limited and to accept payment in full for such new shares corresponding to the aggregate nominal value of such shares and an aggregate share premium of two hundred forty-nine thousand nine hundred eighty US Dollars (USD 249,980.-) by a contribution in cash.
- 4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.
 - 5 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of twenty US Dollars (USD 20.-) so as to raise it from its present amount of one hundred thirty-one thousand twenty US Dollars (USD 131,020.-) to one hundred and thirty-one thousand forty US Dollars (USD 131,040.-).

Second resolution

The Shareholders resolve to issue two (2) new shares, with a nominal value of ten US Dollars (USD 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:



- Scientific Games International Inc., prenamed, duly represented as stated hereabove, declared to subscribe to one (1) new share having a nominal value of ten US Dollars (USD 10.-), with payment of a share premium of an aggregate amount of one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety US Dollars (USD 124,990.-) and to make payment for such new share by a contribution in cash.
- Playtech Services (Cyprus) Limited, prenamed, duly represented as stated hereabove, declared to subscribe to one (1) new share having a nominal value of ten US Dollars (USD 10.-), with payment of a share premium of an aggregate amount of one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety US Dollars (USD 124,990.-) and to make payment for such new share by a contribution in cash.

The amount of two hundred fifty thousand US Dollars (USD 250,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholders resolve (i) to accept the said subscriptions and payments by the Shareholders, (ii) to allot the new shares to the Shareholders as stated here above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on be read as follows:

" Art. 5. Capital. The Company's share capital is set at one hundred thirty-one thousand and forty US Dollars (USD 131,040.-) represented by thirteen thousand one hundred four (13,104) shares, having a par value of ten US Dollars (USD 10.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit juillet.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Scientific Games International, Inc, une société constituée et régie par les lois de l'État du Delaware, États-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Division of Corporations de l'État du Delaware sous le numéro 2258732, ayant son siège social au 1500 Bluegrass Lakes Parkway, Alpharetta GA, USA, («Scientific Games International Inc»),

représentée aux fins des présentes par Maître Senay Gurel, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 25 juillet 2011; et

Playtech Services (Cyprus) Limited, une société constituée sous les lois de Chypre, ayant son siège social au 3 Athinodorou, Dasoupoli 2025, Nicosia, Cyprus, et inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro HE 224317, («Playtech Services (Cyprus) Limited»),

représentée aux fins des présentes par Maître Senay Gurel, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 27 juillet 2011.

Les prédites procurations resteront annexées au présent acte.

Scientific Games International Inc et Playtech Services (Cyprus) Limited (les «Associés») ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les associés de Sciplay (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent trente et un mille vingt Dollars US (USD 131.020,-), dont le siège social est au 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1318 du 25 juin 2010 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 152.960 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 janvier 2011 suivant acte de Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1155 du 30 mai 2011.



Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ayant reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1 Augmentation du capital social d'un montant de vingt Dollars US (USD 20,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente et un mille vingt Dollars US (USD 131.020,-) à cent trente et un mille quarante Dollars US (USD 131.040,-).
- 2 Émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
- 3 Acceptation de la souscription de (i) l'une (1) de ces nouvelles parts sociales par Scientific Games International Inc. et de (ii) l'une (1) de ces nouvelles parts sociales par Playtech Services (Cyprus) Limited, et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces nouvelles parts sociales correspondant à la valeur nominale totale de ces parts sociales et à une prime d'émission totale de deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt Dollars US (USD 249.980,-) par un apport en numéraire.
 - 4 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.
 - 5 Divers.

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt Dollars US (USD 20,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente et un mille vingt Dollars US (USD 131.020,-) à cent trente et un mille quarante Dollars US (USD 131.040,-).

Deuxième résolution

Les Associés décident d'émettre deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à compter des présentes résolutions.

Souscription - Paiement

Ont comparu:

Scientific Games International Inc., prénommé, dûment représenté tel que décrit ci-dessus, a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix Dollars US (USD 124.990) et de libérer de cette nouvelle part sociale par un apport en numéraire.

- Playtech Services (Cyprus) Limited, prénommé, dûment représenté tel que décrit ci-dessus, a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix Dollars US (USD 124.990) et d'effectuer le paiement de cette nouvelle part sociale par un apport en numéraire.

Un montant de deux cent cinquante mille Dollars US (USD 250.000.-) est dès lors de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire instrumentant.

Les Associés décident (i) d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements par les Associés (ii) d'attribuer les nouvelles parts sociales aux Associés de la manière décrite ci-dessus et (iii) de constater l'effectivité de l'augmentation de capital.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à cent trente et un mille quarante Dollars US (USD 131.040,-) représenté par treize mille cent quatre (13.104) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.



Signé: S. Gurel, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 août 2011. Relation: RED/2011/1650. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011117284/168.

(110134487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

HHL New Shipco GP Holdco III, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.642.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. HHL New Shipco GP, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg and whose registered office is at 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 159.415 and having a share capital of EUR 12,500.- (the General Partner),

here represented by Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal,

and

2. OCM Luxembourg HHL Financing S.à r.l., a limited partnership (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg and whose registered office is at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 154.294 and having a share capital of EUR 12,500.-(the Initial Limited Partner),

here represented by Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal,

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited partnership (société en commandite simple), which is hereby incorporated:

I. Form

Art. 1. Form.

- 1.1 There is hereby established between HHL New Shipco GP, being the general partner (associé commandité) of the Company (the "General Partner") and all those persons or entities who may become limited partners (associés commanditaires) (such limited partners and the Initial Limited Partner together the "Limited Partners"), a limited partnership (société en commandite simple), which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").
- 1.2 The Limited Partners and the General Partner are referred to, where the context so requires, individually as a Partner and collectively as the Partners.

II. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 2. Name. The name of the company is "HHL New Shipco GP Holdco III" (the "Company").

Art. 3. Registered office.

- 3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 3.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances.



Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg limited partnership.

Art. 4. Corporate object.

- 4.1 The corporate object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.
- 4.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.
- 4.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 4.4 The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favor or relate to its corporate object.

Art. 5. Duration.

- 5.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.
- 5.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy, dissolution, liquidation or any similar event affecting one or several Partners, including the General Partner.

III. Capital - Partnership interests - Indivisibility of the partnership interests

Art. 6. Capital.

- 6.1 The Company's capital (the "Capital") is set at one hundred euro (EUR 100.-) represented by ten thousand (10,000) partnership interests divided into one (1) general partnership interest held by the General Partner (Part de Commandité) (the "General Partnership Interest" or "Unlimited Partnership Interest") and nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999) limited partnership interests held by the Limited Partner (Parts de Commanditaires) (the "Limited Partnership Interests") having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.
- 6.2 The Capital may be increased or reduced by a resolution of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 6.3 The General Partnership Interest and the Limited Partnership Interests are individually referred to as a "Partnership Interest" and, collectively, as the "Partnership Interests".

Art. 7. Partnership Interests.

- 7.1 Each Partnership Interest shall confer one vote, and the dividend and liquidation rights of the Partners shall be proportionate to their respective share in the total subscribed Capital of the Company.
- 7.2 The General Partnership Interest and the Limited Partnership Interests shall always vote collectively and never vote as separate classes.
 - 7.3 The Partnership Interests are freely transferable among Partners.
- 7.4 The transfer of Partnership Interests to third parties is subject to the prior consent of the Partners representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company, provided that the General Partner consents to such transfer.
- 7.5 The transfer of Partnership Interests to third parties resulting from the enforcement of any pledges over such Partnership Interests granted by one or several Partners pursuant to any pledge agreement is hereby authorized and shall be performed without the consent of all the Partners.
- 7.6 The transfer of Partnership Interests is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 7.7 The Company shall keep a register whereby the name of each Partner and the Partnership Interest that they have in the Company shall be entered. Any transfer of Partnership Interests made pursuant to these Articles shall be entered in such a register by the transferor and the transferee or their duly appointed proxies or failing so by any manager of the General Partner. Furthermore, any pledge or other charges over the Partnership Interests shall be entered into the register and constitute evidence of the existence of any such pledge or charge.



Art. 8. Indivisibility of the Partnership Interests.

- 8.1 The Company recognizes only one holder per Partnership Interest; in case a Partnership Interest is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Partnership Interest until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner towards the Company.
- 8.2 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Partnership Interests may be called at any time at the discretion of the General Partner, provided that calls are made on all the Partnership Interests in the same proportion and at the same time.

IV. Liability of the partners of the Company

Art. 9. Liability of the Partners of the Company.

- 9.1 The holder of the General Partnership Interest is personally, jointly and severally liable with the Company for any and all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.
- 9.2 Holders of Limited Partnership Interests are only liable up to the amount of their contribution made to the Capital of the Company.

V. Management - Representation

Art. 10. Management of the Company.

- 10.1 The Company is exclusively managed by the General Partner.
- 10.2 All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the General Meeting (as defined hereafter) fall within the competence of the General Partner, which shall have the broadest powers to approve, perform and carry out any and all acts, actions and operations consistent with the Company's corporate object.
- 10.3 The General Partner may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several agent(s) provided that such delegation is (i) not made to a Limited Partner and (ii) enclosed in a power of attorney expressly issued by the General Partner for such purpose.

Art. 11. Representation.

- 11.1 The Company shall be bound by the sole signature of the General Partner, itself duly represented.
- 11.2 The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated in accordance with article 10.3 above.

VI. Partners

Art. 12. General meetings of the Partners.

- 12.1 Resolutions of the Partners are adopted at general meetings of the Partners (the "General Meeting(s)") or by way of circular resolutions (the "Partners Circular Resolutions").
 - 12.2 All General Meetings shall be chaired by the General Partner.
- 12.3 Where resolutions are to be adopted by way of Partners Circular Resolutions, the text of the resolutions shall be sent to all Partners for signature. Partners Circular Resolutions signed by all Partners are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

- 13.1 The Partners are convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least two weeks prior to the meeting to each Partner at the Partner's address, fax number or email address (each as notified to the Company).
- 13.2 General Meetings are held at such place and time specified in the notices and shall be quorate if all Partners are present or represented in accordance with article 13.4.
- 13.3 If all the Partners are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- 13.4 A Partner may grant a written power of attorney to another person (who need not be a Partner) in order to be represented at any General Meeting. A Partner may also participate by phone and casts its/his vote subsequently, provided that all shareholders consent to such procedure; such subsequent vote shall be cast in writing, by fax, by email or by other means of electronic communication.
 - 13.5 Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Partners of the Company.
- 13.6 Resolutions (including those pertaining to the amendment of the Articles, the removal and replacement of any of the General Partners, the approval of the accounts, the allocation of profits/dividends, the dissolution, liquidation of the company) to be adopted at General Meetings are passed by Partners owning more than three-quarters of the Capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Partners are convened by registered mail to a second General Meeting and the resolutions are adopted at the General Meeting by Partners owning more than threequarters of the Capital.



VII. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and Annual General Meeting.

- 14.1 The financial year begins on the first (1 st) of January and ends on the thirty-first (31 st) of December of the same year.
- 14.2 Except as otherwise provided by law, each year the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts each Partner has towards the Company.
- 14.3 Each Partner may inspect the inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.
- 14.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Partners Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.
- 14.5 Except as otherwise provided under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, the annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

Art. 15. Commissaires - Réviseur d'entreprises.

- 15.1 The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), who may or may not be Partners, when so required by law.
- 15.2 The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.
- 15.3 The Partners appoint the commissaires, if any, and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires and the réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 16. Allocation of profits.

- 16.1 The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.
 - 16.2 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - 16.3 interim accounts are drawn up by the General Partner;
- 16.4 these interim accounts show that sufficient profits and other reserves are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses;
- 16.5 the decision to distribute interim dividends must be taken by the General Meeting within two (2) months from the date of the interim accounts:
- 16.6 the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- 16.7 where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Partners must refund the excess to the Company.

VIII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

- 17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Partners adopted in accordance with articles 12 and 13 above. The Partners must appoint one or several liquidators, who need not be Partners, to carry out the liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Partners, the liquidator(s) has (have) the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.
- 17.2 The surplus remaining after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the Partners in proportion to the Partnership Interests each Partner owns.

IX. General provisions

Art. 18. General Previsions.

- 18.1 Notices and communications are made or waived and the resolutions taken by the General Partner, in its capacity as exclusive manager of the Company, as well as the Partners Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, email or by any other generally accepted means of electronic communication.
 - 18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above.
- 18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the resolutions taken by the General Partner, in its capacity as exclusive manager of the Company, or the Partners Circular Resolutions, as the case may be,



are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable legal provisions, any agreement entered into by the Partners from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription - Payment

Thereupon, the appearing parties, prenamed and represented as stated above, declare that they subscribe to ten thousand (10,000) Partnership Interests representing the total subscribed Capital of the Company as follows:

HHL New Shipco GP	1 (one)	General
		Partnership
		Interest
OCM Luxembourg HHL Financing S.à r.l	9,999 (nine thousand	Limited
	nine hundred and	Partnership
	ninety-nine)	Interests
Total	10,000 (ten thousand)	Partnership
		Interests

and each appearing party, prenamed and represented as stated above, fully pays them up as follows:

1. For HHL New Shipco GP

HHL New Shipco GP, in its capacity as General Partner, subscribes to one (1) General Partnership Interest, having a par value of one eurocent (EUR 0.01), and fully pays it up by way of a contribution in cash in the amount of one eurocent (EUR 0.01).

The amount of one eurocent (EUR 0.01) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

2. For OCM Luxembourg HHL Financing S.à r.l.

OCM Luxembourg HHL Financing S.à r.l., in his capacity as Limited Partner, subscribes to nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999) Limited Partnership Interests, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in the amount of ninety-nine euro and ninety-nine eurocent (EUR 99.99).

The amount of ninety-nine euro and ninety-nine eurocent (EUR 99.99) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the general meeting of the partners

Immediately after the incorporation of the Company, the Partners of the Company, representing the entire Capital of the Company have passed the following resolution:

The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a German version and, in case of divergences between the English text and the German text, the English text shall prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by them with the undersigned notary.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundelf, am sechsundzwanzigsten Juli.

vor mir, Maître Henri Hellinck, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienene:

FOLGENDE PERSONEN:

1. HHL New Shipco GP, eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit eingetragenem Sitz in 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxemburg,



eingetragen im Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 159.415, mit Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 12.500. (der Komplementär),

hier vertreten durch Frau Annick Braquet, Privatangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht,

und

2. OCM Luxembourg HHL Financing S.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende Kommanditgesellschaft (société à responsabilité limitée) mit eingetragenem Sitz in 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 154.294, mit Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 12.500. (der erste Kommanditist),

hier vertreten durch Frau Annick Braquet, Privatangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht,

Die genannten Vollmachten werden, nachdem sie von den Stimmrechtsvertretern der erschienenen Parteien und vom unterzeichnenden Notar mit dem Vermerk "ne varietur" versehen wurde, der vorliegenden Urkunde zur Einreichung bei der Registerbehörde beigefügt.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie vorgenannt, haben den unterzeichnenden Notar um Niederlegung der Satzung einer Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) in der nachstehenden Form ersucht, die hiermit gegründet wird:

I. - Rechtsform

Art. 1. Rechtsform.

- 1.1 Hiermit wird zwischen HHL New Shipco GP, dem Komplementär (associé commandité) der Gesellschaft (der "Komplementär") und allen natürlichen oder juristischen Personen, die möglicherweise Kommanditisten (associés commanditaires) werden (diese Kommanditisten und der erste Kommanditist sind zusammen die "Kommanditisten"), eine Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) errichtet, die durch das Recht des Großherzogtums Luxemburg und insbesondere durch das Gesetz vom 10. August 1915 über Wirtschaftsunternehmen in geänderter Fassung (das "Gesetz") sowie durch die vorliegende Satzung (die "Satzung") geregelt wird.
- 1.2 Die Kommanditisten und der Komplementär werden dort, wo der Kontext dies verlangt, einzeln als der Gesellschafter und zusammen als die Gesellschafter bezeichnet.

II. - Name - Eingetragener Sitz - Gegenstand - Dauer

Art. 2. Name. Der Name der Gesellschaft ist "HHL New Shipco GP Holdco III" (die "Gesellschaft").

Art. 3. Eingetragener Sitz.

- 3.1 Als eingetragener Sitz der Gesellschaft wird Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, bestimmt. Er kann durch Beschluss der Gesellschafter, der in der für Satzungsänderungen vorgesehenen Weise gefasst wird, innerhalb der Stadt Luxemburg oder an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.
- 3.2 Durch Beschluss des Komplementärs können Zweigniederlassungen, Tochtergesellschaften oder sonstige Niederlassungen im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland gegründet werden. Wenn der Komplementär entscheidet, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die ungehinderte Kommunikation zwischen dieser Niederlassung und Personen im Ausland stören, kann der eingetragene Sitz bis zum vollständigen Ende dieser Umstände vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Solche vorübergehenden Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet der vorübergehenden Verlegung ihres eingetragenen Sitzes eine Luxemburger Kommanditgesellschaft bleibt.

Art. 4. Unternehmenszweck.

- 4.1 Unternehmenszweck der Gesellschaft ist die Übernahme von Beteiligungen in Luxemburg oder im Ausland an Gesellschaften oder Unternehmen mit beliebiger Rechtsform gleich welcher Art sowie die Verwaltung dieser Beteiligungen. Die Gesellschaft kann insbesondere durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder in sonstiger Weise Aktien, Anteile und andere Kapitalbeteiligungen, Anleihen, Schuldtitel, Einlagenzertifikate und sonstige schuldrechtliche Wertpapiere und im allgemeineren Sinne alle Wertpapiere und Finanzinstrumente erwerben, die von einer Publikums-oder privaten Gesellschaft ausgegeben wurden. Sie kann sich an der Bildung, Entwicklung, Leitung und Kontrolle von Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen.
- 4.2 Die Gesellschaft kann Mittel in jeder Form außer über ein öffentliches Zeichnungsangebot aufnehmen. Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Wechsel, Anleihen sowie Schuldtitel und Dividendenpapiere jeder Art emittieren, sofern diese nicht frei übertragbar sind und nur in Form von Namenspapieren ausgegeben werden. Die Gesellschaft kann Mittel an ihre Tochtergesellschaften, verbundenen Unternehmen und an andere Gesellschaften verleihen, einschließlich, aber nicht beschränkt auf Erlöse von Anleihen und Emissionen von Schuldverschreibungen und Dividendenpapieren,. Die Gesellschaft kann darüber hinaus zu dem Zweck, ihre eigenen Verpflichtungen und die anderer Gesellschaften zu garantieren, sowie zu ihrem Nutzen und dem Nutzen anderer Gesellschaften oder Personen, Garantien geben und ihr Vermögen ganz oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten dafür



schaffen und stellen. Zur Vermeidung von Unklarheiten wird festgestellt, dass die Gesellschaft keine regulierten Aktivitäten des Finanzsektors betreiben wird.

- 4.3 Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle Methoden und Instrumente für ihre Investitionen zum Zwecke des effizienten Managements derselben einsetzen, darunter auch Methoden und Instrumente, mit denen die Gesellschaft gegen Kredit-, Wechselkurs-, Zins-und andere Risiken abgesichert werden kann.
- 4.4 Die Gesellschaft kann allgemein alle kaufmännischen, finanziellen oder industriellen Tätigkeiten und alle Transaktionen im Zusammenhang mit Immobilien oder beweglichem Vermögen betreiben und abschließen, die direkt oder indirekt ihren Unternehmenszweck fördern oder sich darauf beziehen.

Art. 5. Dauer.

- 5.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.
- 5.2 Die Gesellschaft wird auf Grund von Tod, zeitweiligem Entzug der bürgerlichen Ehrenrechte, Geschäftsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs, Auslösung, Liquidation oder ähnlicher Ereignisse, die einen oder mehrere Gesellschafter einschließlich des Komplementärs betreffen, nicht aufgelöst.

III. - Kapital - Gesellschaftsanteile - Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile

Art. 6. Kapital.

- 6.1 Das Kapital der Gesellschaft (das "Kapital") wird auf einhundert Euro (EUR 100,-) festgesetzt, repräsentiert durch zehntausend (10.000) Gesellschaftsanteile, aufgeteilt in einen (1) vom Komplementär gehaltenen Komplementärsanteil (Part de Commandité) (der "Komplementärsanteil" oder "unbeschränkt haftender Gesellschaftsanteil") und neuntausendneunhundertneunundneunzig (9.999) von den Kommanditisten gehaltene Kommanditanteile (Parts de Commanditaires) (die "Kommanditanteile") im Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0,01), sämtlich gezeichnet und voll eingezahlt.
- 6.2 Das Kapital kann durch Beschluss der Gesellschafter, der in der für Satzungsänderungen vorgesehenen Weise gefasst wird, erhöht oder verringert werden.
- 6.3 Die Komplementärsanteile und die Kommanditanteile werden einzeln jeweils als ein "Gesellschaftsanteil" und zusammen als die "Gesellschaftsanteile" bezeichnet.

Art. 7. Gesellschaftsanteile.

- 7.1 Jeder Gesellschaftsanteil verfügt über eine Stimme und die Dividenden- und Liquidationsansprüche der Gesellschafter gelten im Verhältnis zu deren jeweiligen Anteil am gesamten gezeichneten Kapital der Gesellschaft.
- 7.2 Die Komplementärsanteile und die Kommanditanteile stimmen stets zusammen und in keinem Fall als getrennte Anteilsklassen ab.
 - 7.3 Die Gesellschaftsanteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar.
- 7.4 Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte erfolgt vorbehaltlich der vorherigen Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Anteilskapitals der Gesellschaft repräsentieren, unter der Bedingung, dass der Komplementär dieser Übertragung zustimmt.
- 7.5 Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte auf Grund der Vollstreckung von Verpfändungen dieser Gesellschaftsanteile, die von einem oder mehreren Gesellschaftern gemäß einer Verpfändungsvereinbarung gewährt wurden, wird hiermit bevollmächtigt und ist ohne Zustimmung aller Gesellschafter vorzunehmen.
- 7.6 Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist für die Gesellschaft oder für Dritte nur nach einer Mitteilung an die Gesellschaft oder nach Annahme durch die Gesellschaft in Übereinstimmung mit Paragraf 1690 des Zivilgesetzbuches bindend.
- 7.7 Die Gesellschaft führt ein Register, in das die Namen der einzelnen Gesellschafter und die von ihnen gehaltenen Gesellschaftsanteile der Gesellschaft eingetragen werden. Eine gemäß der vorliegenden Satzung vorgenommene Übertragung von Gesellschaftsanteilen wird durch den Übertragenden und den Übertragungsempfänger oder deren rechtsgültig bestellte Stimmrechtsbevollmächtigte bzw., wenn keine solchen vorhanden sind, durch einen Geschäftsführer des Komplementärs in dieses Register eingetragen. Darüber hinaus werden alle Verpfändungen oder sonstige Belastungen der Gesellschaftsanteile in das Register eingetragen und stellen einen Beweis für das Bestehen einer solchen Verpfändung oder Belastung dar.

Art. 8. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile.

- 8.1 Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber je Gesellschaftsanteil an; wird ein Gesellschaftsanteil von mehr als einer Person gehalten, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller mit diesem Gesellschaftsanteil verbundenen Rechte so lange auszusetzen, bis eine einzige Person von den Mitinhabern als alleiniger Eigentümer gegenüber der Gesellschaft bestellt oder benannt wurde.
- 8.2 Nicht eingezahlte Beträge für ausgegebene und in Umlauf befindliche Gesellschaftsanteile können jederzeit nach Ermessen des Komplementärs eingefordert werden, unter der Bedingung, dass die Einzahlungsaufforderungen für alle Gesellschaftsanteile im gleichen Verhältnis und zum gleichen Zeitpunkt erfolgen.



IV. - Haftung der Gesellschafter der Gesellschaft

Art. 9. Haftung der Gesellschafter der Gesellschaft.

- 9.1 Der Inhaber des Komplementärsanteils haftet persönlich und gesamtschuldnerisch mit der Gesellschaft für sämtliche Verbindlichkeiten, die nicht aus dem Vermögen der Gesellschaft gezahlt werden können.
 - 9.2 Inhaber von Kommanditanteilen haften nur bis zur Höhe ihrer Einlage in das Kapital der Gesellschaft.

V. - Geschäftsführung - Vertretung

Art. 10. Geschäftsführung der Gesellschaft.

- 10.1 Die Gesellschaft wird ausschließlich vom Komplementär geführt.
- 10.2 Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich gesetzlich oder gemäß der vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung (in der nachstehenden Definition) vorbehalten sind, liegen in der Kompetenz des Komplementärs und dieser hat umfassende Befugnisse, sämtliche Handlungen, Maßnahmen und Tätigkeiten zu genehmigen, vorzunehmen und durchzuführen, die mit dem Unternehmenszweck der Gesellschaft übereinstimmen.
- 10.3 Der Komplementär kann von Zeit zu Zeit seine Befugnisse zu bestimmten Aufgaben an einen oder mehrere Beauftragte(n) delegieren, unter der Bedingung, dass diese Delegierung (i) nicht an einen Kommanditisten erfolgt und (ii) in einer Vollmacht enthalten ist, die vom Komplementär ausdrücklich zu diesem Zweck erteilt wird.

Art. 11. Vertretung.

- 11.1 Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Komplementärs gebunden, der seinerseits ordnungsgemäß vertreten wird.
- 11.2 Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten auch durch eine oder mehrere Person(en) gebunden, an die solche besonderen Befugnisse in Übereinstimmung mit dem vorstehenden Artikel V.10.3 delegiert wurden.

VI. - Gesellschafter

Art. 12. Gesellschafterversammlungen.

- 12.1 Beschlüsse der Gesellschafter werden in Gesellschafterversammlungen (die "Gesellschafterversammlung(en)") oder im Wege eines Beschlüsses durch Rundschreiben (die "Gesellschafterbeschlüsse durch Rundschreiben") gefasst.
 - 12.2 Den Vorsitz in allen Gesellschafterversammlungen hat der Komplementär.
- 12.3 Werden Beschlüsse im Wege eines Beschlusses durch Rundschreiben gefasst, ist der Wortlaut der Beschlüsse allen Gesellschaftern zur Unterschrift zuzusenden. Von allen Gesellschaftern unterzeichnete Gesellschafterbeschlüsse durch Rundschreiben sind ebenso gültig und bindend, als seien sie in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Gesellschafterversammlung gefasst worden, und ihr Datum ist das Datum der letzten Unterschrift.

Art. 13. Mitteilungen, Quorum, Mehrheit und Abstimmungsverfahren.

- 13.1 Die Gesellschafter werden vom Komplementär mit einer Mitteilung eingeladen, in der die Tagesordnung aufgeführt ist und die durch eingeschriebene Briefsendung mindestens zwei Wochen vor der Versammlung an die Postanschrift, Faxnummer oder E-Mail-Adresse der Gesellschafter (die jeweils der Gesellschaft mitgeteilt wurden) zugesandt wurde.
- 13.2 Gesellschafterversammlungen werden an dem in den Mitteilungen angegebenen Ort und Termin abgehalten und sind beschlussfähig, wenn alle Gesellschafter anwesend oder in Übereinstimmung mit Artikel VI.13.4 vertreten sind.
- 13.3 Wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und sich als ordnungsgemäß eingeladen und über die Tagesordnung informiert betrachten, kann die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einladung stattfinden.
- 13.4 Ein Gesellschafter kann eine andere Person (die kein Gesellschafter sein muss) schriftlich dazu bevollmächtigen, ihn in einer Gesellschafterversammlung zu vertreten. Ein Gesellschafter kann auch telefonisch teilnehmen und seine Stimme nachträglich abgeben, unter der Bedingung, dass alle Gesellschafter diesem Verfahren zustimmen; eine solche nachträgliche Stimme wird schriftlich, per Fax, per E-Mail oder über andere elektronische Kommunikationsmittel abgegeben.
- 13.5 Eine ordnungsgemäß zusammengetretene Gesellschafterversammlung repräsentiert das gesamte Gremium der Gesellschafter der Gesellschaft.
- 13.6 Beschlüsse (darunter auch solche zur Satzungsänderung, zur Ablösung und zum Ersatz eines der Komplementäre, zur Genehmigung des Jahresabschlusses, Verteilung von Gewinnen/Dividenden, Auflösung oder Liquidation der Gesellschaft), die bei einer Gesellschafterversammlung gefasst werden müssen, werden mit den Stimmen der Gesellschafter gefasst, die mehr als drei Viertel des Kapitals besitzen. Wird diese Mehrheit in der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter durch eingeschriebene Briefsendung zu einer zweiten Gesellschafterversammlung eingeladen und die Beschlüsse werden in der Gesellschafterversammlung mit den Stimmen der Gesellschafter gefasst, die mehr als drei Viertel des Kapitals besitzen.

VII. - Jahresabschluss - Gewinnverteilung

Art. 14. Geschäftsjahr und Jahreshauptversammlung.

14.1 Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember desselben Jahres.



- 14.2 Außer soweit gesetzlich anders vorgeschrieben, muss der Komplementär für jedes Jahr die Bilanz und die Gewinnund Verlustrechnung in Übereinstimmung mit dem Gesetz sowie ein Bestandsverzeichnis aufstellen, aus dem der Wert der Aktiva und Passiva der Gesellschaft hervorgeht, mit einem Anhang, in dem die Verpflichtungen der Gesellschaft und die Verbindlichkeiten jedes Gesellschafters gegenüber der Gesellschaft zusammengefasst sind.
- 14.3 Jeder Gesellschafter kann das Bestandsverzeichnis, die Bilanz und die Gewinn-und Verlustrechnung am eingetragenen Sitz der Gesellschaft einsehen.
- 14.4 Die Bilanz und die Gewinn-und Verlustrechnung werden in der jährlichen Gesellschafterversammlung oder im Wege von Gesellschafterbeschlüssen durch Rundschreiben innerhalb von sechs (6) Monaten nach Abschluss des Geschäftsjahrs genehmigt.
- 14.5 Außer soweit nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg anders vorgeschrieben, muss der Jahresabschluss im Monat seiner Genehmigung und spätestens sieben Monate nach dem Datum des Abschlusses des Geschäftsjahrs beim Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister eingereicht werden.

Art. 15. Rechnungsprüfer und externe Wirtschaftsprüfer.

- 15.1 Mit der Aufsicht über die Gesellschaft werden ein oder mehrere Rechnungsprüfer (Commissaires) beauftragt, die Gesellschafter sein können, aber nicht müssen, wenn dies gesetzlich vorgeschrieben ist.
- 15.2 Die Tätigkeiten der Gesellschaft werden von einem oder mehreren externen Wirtschaftsprüfern (Réviseurs d'entreprises) überwacht, wenn dies gesetzlich vorgeschrieben ist.
- 15.3 Die Gesellschafter bestellen gegebenenfalls die Rechnungsprüfer und externen Wirtschaftsprüfer und bestimmen ihre Anzahl, ihre Vergütung und ihre Amtsdauer, die nicht mehr als sechs (6) Jahre betragen darf. Die Rechnungsprüfer und externen Wirtschaftsprüfer können wiederbestellt werden.

Art. 16. Gewinnverteilung.

- 16.1 Die Verfügung über den Saldo des Jahresnettogewinns wird von der Hauptversammlung bestimmt. Sie kann diesen Saldo zur Ausschüttung einer Dividende vorsehen, in ein Rücklagenkonto einstellen oder vortragen.
 - 16.2 Zwischendividenden können jederzeit unter folgenden Voraussetzungen ausgeschüttet werden:
 - 16.3 vom Komplementär wird ein Zwischenabschluss aufgestellt;
- 16.4 dieser Zwischenabschluss belegt, dass ausreichende Gewinne und andere Rücklagen zur Ausschüttung verfügbar sind; wobei als vereinbart gilt, dass der auszuschüttende Betrag nicht höher sein darf als die Gewinne, die seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres, für das der Jahresabschluss genehmigt wurde, erzielt wurden, erhöht durch Gewinnvorträge und ausschüttungsfähige Rücklagen, jedoch verringert durch Verlustvorträge;
- 16.5 die Entscheidung zur Ausschüttung von Zwischendividenden muss von der Gesellschafterversammlung innerhalb von zwei (2) Monaten nach dem Datum des Zwischenabschlusses getroffen werden;
- 16.6 die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft sind unter Berücksichtigung des Vermögens der Gesellschaft nicht gefährdet; und
- 16.7 wenn die ausgeschütteten Zwischendividenden am Ende des Geschäftsjahres die ausschüttungsfähigen Gewinne übersteigen, müssen die Gesellschafter den zu viel erhaltenen Betrag an die Gesellschaft zurückzahlen.

VIII. - Auflösung - Liquidation

Art. 17. Auflösung - Liquidation.

- 17.1 Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen in Übereinstimmung mit den vorstehenden Artikeln 12 und 13 gefassten Beschluss aufgelöst werden. Die Gesellschafter müssen einen oder mehrere Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, zur Durchführung der Liquidation bestellen und ihre Anzahl, ihre Befugnisse und ihre Vergütung bestimmen. Sofern nicht von den Gesellschaftern anders entschieden, hat der Liquidator (haben die Liquidatoren) umfassende Befugnisse zur Realisierung der Vermögenswerte und Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.
- 17.2 Der nach Realisierung der Vermögenswerte und Zahlung der Verbindlichkeiten verbleibende Überschuss wird im Verhältnis der von jedem Gesellschafter gehaltenen Gesellschaftsanteile an die Gesellschafter ausgeschüttet.

IX. - Allgemeines

Art. 18. Allgemeines.

- 18.1 Mitteilungen und Kommunikationen werden abgegeben oder es wird auf sie verzichtet und die vom Komplementär in seiner Eigenschaft als Alleingeschäftsführer der Gesellschaft gefassten Beschlüsse sowie die Gesellschafterbeschlüsse durch Rundschreiben werden schriftlich, durch Telegramm, Telefax, per E-Mail oder über andere elektronische Kommunikationsmittel nachgewiesen.
 - 18.2 Vollmachten werden auf eine der vorstehend beschriebenen Arten erteilt.
- 18.3 Unterschriften können eigenhändig oder in elektronischer Form geleistet werden, unter der Bedingung, dass Unterschriften in elektronischer Form alle gesetzlichen Anforderungen erfüllen, um als eigenhändigen Unterschriften gleichwertig betrachtet zu werden. Die Unterschriften unter den vom Komplementär in seiner Eigenschaft als Alleingeschäftsführer der Gesellschaft gefassten Beschlüssen oder den Gesellschafterbeschlüssen durch Rundschreiben werden



auf einem einzigen Original oder auf mehreren Exemplaren des gleichen Dokuments geleistet, die alle ein und dasselbe Dokument darstellen.

18.4 Alle Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich in dieser Satzung geregelt sind, werden in Übereinstimmung mit dem Gesetz und vorbehaltlich gesetzlicher Vorschriften, auf die nicht verzichtet werden kann, in Übereinstimmung mit einer jeweils von den Gesellschaftern getroffenen Vereinbarung entschieden.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Datum dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung - Zahlung

Daraufhin

erklären die erschienenen Parteien, namentlich angegeben und vertreten wie vorgenannt, dass sie zehntausend (10.000) Gesellschaftsanteile, die das gesamte gezeichnete Kapital der Gesellschaft repräsentieren, wie folgt zeichnen:

und jede erschienene Partei, namentlich angegeben und vertreten wie vorgenannt, zahlt diese wie folgt vollständig ein:

1. Für HHL New Shipco GP

HHL New Shipco GP zeichnet in seiner Eigenschaft als Komplementär einen (1) Komplementärsanteil im Nennwert von einem Eurocent (EUR 0,01) und zahlt diesen durch Bareinlage von einem Eurocent (EUR 0.01) vollständig ein.

Der Betrag von einem Eurocent (EUR 0,01) steht der Gesellschaft zur Verfügung, wie gegenüber dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

2. Für OCM Luxembourg HHL Financing S.à r.l.

OCM Luxembourg HHL Financing S.à r.l., zeichnet in seiner Eigenschaft als Kommanditist neuntausendneunhundertneunundneunzig (9.999) Kommanditanteile im Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0,01) und zahlt diesen durch Bareinlage in Höhe von neuntausendneunhundertneunundneunzig Eurocent (EUR 99,99) vollständig ein.

Der Betrag von neuntausendneunhundertneunundneunzig Eurocent (EUR 99,99) steht der Gesellschaft zur Verfügung, wie gegenüber dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Abgaben gleich welcher Art, die von der Gesellschaft in Verbindung mit ihrer Gründung zu tragen sind, werden auf ca. EUR 1.800.- geschätzt.

Beschlüsse der Gesellschaftsversammlung

Unmittelbar nach der Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter der Gesellschaft als Repräsentanten des gesamten Gesellschaftskapitals folgenden Beschluss verabschiedet:

Als eingetragener Sitz der Gesellschaft wird 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, bestimmt.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Parteien in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, und dass bei Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und dem deutschen Wortlaut der englische Wortlaut bindend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg an dem vorgenannten Datum.

Diese Urkunde wurde den Vertretern der erschienenen Parteien vorgelesen und von ihnen sowie vom unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Braquet und H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 28 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34312. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. August 2011.

Référence de publication: 2011112400/534.

(110128954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.



Clariden Leu (Lux) SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 108.747.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of August. Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CLARIDEN LEU AG, a public limited liability company governed by the laws of Switzerland, having its registered office in Bahnhofstrasse 32 CH-8001 Zürich, (the "Principal")

here represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, (the "Proxy"), by virtue of proxy given on August 2 nd 2011,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

- I. CLARIDEN LEU (LUX) SICAV II (the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office at L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B number 108747, has been incorporated by a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on behalf of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on June 20 th 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 656 of July 6 th 2005 and modified for the last time by a deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on September 2 nd 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2498 of October 13 th 2008.
 - II. The subscribed capital of the Company is presently fixed at EUR 524.939,40;
- III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;
- IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;
- V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;
- VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date:
 - VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and
- VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of the dissolved company nor the reimbursement to the shareholders can be done, before a period of thirty days (analogically to article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CLARIDEN LEU AG, une société anonyme gouvernée par les lois de la Suisse, ayant son siège social à Bahnhofstrasse 32, CH-8001 Zürich, (le "Mandant"),ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration lui délivrée le 2 août 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.



Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. CLARIDEN LEU (LUX) SICAV II (la "Société"), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au L-1118 Luxembourg, 11, Rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 108747 a été constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem au nom de Me Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, en date du 20 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 656 du 6 juillet 2005 et modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX, alors notaire résidant à Mersch, en date du 2 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2498 du 13 octobre 2008;

- II. Le capital social émis de la Société est actuellement de EUR 524.939,40;
- III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;
- V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution:
- VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;
 - VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;
 - VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au L-1118 Luxembourg, 11, Rue Aldringen.

Toutefois, bien qu'aucune confusion de patrimoine ne peut être faite, ni les avoirs de la société dissoute d'une part ni le remboursement aux actionnaires d'autre part, ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 août 2011. Relation: LAC/2011/36194. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117054/89.

(110134682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

HDL SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 81.385.

L'an deux mille onze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «HDL S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 81385, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 23 mars 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 942 du 31 octobre 2001. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 04 mai 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1429 du 21 décembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents,



les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les DIX MILLE CINQ CENT TRENTE (10.530) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 - 1.- Mise en liquidation de la société.
 - 2.- Nomination d'un liquidateur.
 - 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
 - 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

La société QUEEN'S HOLDINGS LLC ayant son siège social à Silverside Carr Executive Center 501 Silverside Road Wilmington DE 198089 Etats-Unis d'Amérique.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. MORESCHI, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2011. Relation: LAC/2011/24569. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011115938/67.

(110133255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Interpublic Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.025.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.221.

Par résolutions prises en date du 30 juin 2011, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} juin 2011.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2011.

Référence de publication: 2011115941/13.

(110133193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Ivax International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.565.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures Mandataire

Référence de publication: 2011115942/13.

(110133263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.851.

L'adresse de Monsieur James LYON, gérant de la Société, qui était au 33 Cavendish square, GB-W1A 2NF London, a changé et est désormais la suivante:

1, Curzon Street, W1| 5HD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2011116212/15.

(110132617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Immo-Euro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 74.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011115945/13.

(110132977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Immo-Euro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 74.211.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2011:

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Monsieur Raul MARQUES en remplacement de Monsieur Gilbert DIVINE démissionnaire et lui donne pouvoir d'engager la société sous sa signature conjointe avec un autre administrateur.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:



- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 12 août 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2011115946/17.

(110133208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

IMY S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMY S.A., SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011115947/12.

(110133229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

ING REEIF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.688.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ING REEIF Soparfi A S.à r.l.

Référence de publication: 2011115949/12.

(110133364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

In Altum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.872.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011115948/9.

(110133319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

OCM Luxembourg HHL Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. OCM Luxembourg Beluga Financing S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 154.294.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg Beluga Financing S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register (the RCS) under number B 154.294 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on July 2, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1709 dated August 21, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have not been modified since then.



THERE APPEARED:

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.551 and having a share capital amounting to EUR 470,150.- (the Sole Shareholder),

here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Amendment to the name of the Company from "OCM Luxembourg Beluga Financing S.à r.l." to "OCM Luxembourg HHL Financing S.à r.l.";
- 2. Subsequent amendment to article 1 of the Company's articles of association in order to reflect the change adopted under item 1. above;
 - 3. Miscellaneous.
 - III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company, from "OCM Luxembourg Beluga Financing S.à r.l." into "OCM Luxembourg HHL Financing S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"Art. 1. Name. The name of the company is OCM Luxembourg HHL Financing S.à r.l. (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,400.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM Luxembourg Beluga Financing S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée de par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 154.294 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 2 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1709 du 21 août 2010. Les statuts de la société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.551 et dont le capital social s'élève à EUR 470.150 (l'Associé Unique),



ici représentée par Annick Braquet, dont l'adresse professionnelle se situe à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

- I. l'Associé Unique détient la totalité des parts dans le capital social de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Modification de la dénomination de la Société de «OCM Luxembourg Beluga Financing S.à r.l.» à «OCM Luxembourg HHL Financing S.à r.l.»;
- 2. Modification subséquente de l'article 1 ^{er} des Statuts de la Société afin de refléter le changement adopté au point 1. ci-dessus:
 - 3. Divers.
 - III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société, de «OCM Luxembourg Beluga Financing S.à r.l.» à «OCM Luxembourg HHL Financing S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts, qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 1 er . Dénomination.** Le nom de la société est OCM Luxembourg HHL Financing S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR [...].

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34297. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011116044/109.

(110133346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Ingénierie Technique et Financière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 59.530.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INGENIERIE TECHNIQUE ET FINANCIERE S.à r.l.

Référence de publication: 2011115950/10.

(110132988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.



Ingenieurbüro für Bauwesen G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5434 Niederdonven, 6A, rue du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 113.522.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INGENIEURBÜRO FÜR BAUWESEN G.m.b.H

Référence de publication: 2011115951/10.

(110132989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Leon Edward Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.142.

En date du 11 août 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Johanna van Oort, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 3 mars 2011.
- Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen,, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011115978/14.

(110132816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Kirchberg Property Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.532.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Kirchberg Development GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered address at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of EUR 12,600 and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Camilo Luna, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 July 2011, in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg (the General Partner);

2. Property Capital Partners SPF S.A., a public limited liability company (société anonyme) and a family estate management company (société de gestion de patrimoine familial) with registered address at 7, rue Gabriel Lippmann Parc d'activité Syrdall 2, L5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.0158422

here represented by Camilo Luna, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on 18 July 2011, in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg (Kirchberg Development GP S.à r.l. and Property Capital Partner SPF S.A. being individually referred to as the Limited Partner and collectively the Limited Partners).

Hereinafter the Limited Partners and the General Partner will be referred to individually as a Shareholder and collectively as the Shareholders.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) (the Articles) which they form between themselves.

Art. 1. Denomination and Form.

There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Kirchberg Property Company S.C.A." (the Company).



Art. 2. Term of Company - Dissolution.

The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved in case the General Partner resigns or in case of its death, legal incapacity or inability to act.

The Company may be dissolved with the consent of the General Partner by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in Article 20 hereto as well as by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 3. Corporate Purpose.

The purpose of the Company is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial, real estate or financial operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered Office.

The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Munsbach by a resolution of the General Partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

Art. 5. Share Capital.

The subscribed share capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) consisting of 1 (one) unlimited share of a par value of EUR 1 (one Euro) and of 30,999 (thirty thousand nine hundred ninety-nine) limited shares of a par value of EUR 1 (one Euro).

The extraordinary meeting of Shareholders, resolving in the manner required for the amendment of these Articles, and with the consent of the General Partner, may increase the subscribed share capital.

The General Partner of the Company is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting as of 19 July 2011, and expiring on the fifth anniversary of this date, i.e. on 18 July 2016, for any authorised shares which have not yet been subscribed; the General Partner shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital under the authorised share capital and shall accept subscriptions for such shares.

The General Partner is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The limited shares of the Company shall and will continue to be in the registered form. The unlimited share(s) is (are) and will continue to be in the registered form.

A register of the registered shares shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the General Partner, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time.

Art. 7. Repurchasing of Shares.

The Company is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the Companies Act. A repurchase of shares must be approved by a resolution at a meeting of Shareholders with the consent of the General Partner.

Art. 8. Liability of Shareholders.

The owners of limited shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.



The General Partner's liability shall be unlimited.

Art. 9. Meetings of Shareholders.

The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 3rd Thursday of May at 5 p.m. If such day is a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All general meetings shall be chaired by the General Partner.

Any Shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Proxies, Majority.

The notice periods and quorum rules required by law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present or represented and voting with the consent of the General Partner.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the general meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant general meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 11. Convening Notice.

Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board (as defined in Article 15). Convening notices for every shareholders' meeting shall contain the agenda.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered Shareholders, at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 12. Powers of the Meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Except in the case of a dissolution and liquidation of the Company following a withdrawal of the General Partner, as explained in Article 19 below of the present Articles, it may only resolve on any item whatsoever only with the agreement of the General Partner.

Art. 13. Management.

The Company shall be managed by the General Partner who shall be the liable partner (actionnaire - gérant - commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board (as defined in Article 15).

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.



Art. 14. Authorised Signature.

The Company shall be bound by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a Limited Partner of the Company.

Art. 15. Supervisory Board.

The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (the Supervisory Board). The Supervisory Board shall be elected by the general meeting of Shareholders for a maximum term of 3 (three) years, which shall be renewable. The members of the Supervisory Board may be dismissed and or replaced for cause or ad nutum at any moment.

Art. 16. Minutes of the Supervisory Board.

The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board

Art. 17. Accounting Year - Accounts.

The accounting year of the Company shall begin on 1 January and it shall terminate on 31 December of each year. The accounts of the Company shall be expressed in Euro.

Art. 18. Allocation of Profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

The General Partner shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company. The general meeting of Shareholders shall have to approve the General Partner's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Partner.

The dividends may be paid in Euro or in any other currency determined by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

Art. 19. Dissolution and Liquidation.

The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders with the consent of the General Partner as indicated in the above Article 2.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) named by the general meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 20. Amendments.

These Articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Partner.

Art. 21. Applicable law.

All matters not governed by these Articles shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular, the Companies Act.

Transitory provisions

- (1) The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2011.
- (2) The first annual general meeting of Shareholders shall be held in the year 2012, in particular to approve the accounts of the first financial year.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

(1) Kirchberg Development GP S.à r.l., prenamed:	
unlimited shares:	1 (one)
limited shares:	1 (one)
(2) Property Capital Partners SPF S.A., prenamed:	
limited shares:	30,998 (thirty thousand nine hundred ninety-eight)
Total (unlimited and limited shares):	31,000 (thirty-one thousand)



All limited shares and the unlimited share have been fully paid up by contribution in cash, so that the paid-in share capital is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its incorporation amount approximately to EUR 1,300.

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Shareholders passed with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

- 1. That the number of members of the Supervisory Board be set at 3.
- 2. That there be appointed as members of the Supervisory Board for a period of 3 (three) years as of today:
- (i) Werner Weynand, born in St Vith, Belgium on 23 March 1961, and with professional address at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall L-5365 Munsbach;
- (ii) René Ensch, born in Luxembourg, on 30 October 1971, and with professional address at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall L-5365 Munsbach; and
- (iii) Nadia Faber, born in Luxembourg, on 11 December 1967 with professional address at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall L-5365 Munsbach.
- 3. That the address of the registered office of the Company be 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present Articles are worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Kirchberg Development GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, un capital social de 12.600 Euros, et en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Camilo Luna, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2011 à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg (l'Actionnaire Commandité);

2. Property Capital Partners SPF S.A., une société familiale de gestion de patrimoine et une société anonyme ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann Parc d'activité Syrdall 2 L-5365 Munsbach, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 0158422,

ici représentée par Camilo Luna, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2011 à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg (Kirchberg Development GP S.à r.l., et Property Capital Partners SPF S.A. désignés individuellement par l'Actionnaire Commanditaire et ensemble les Actionnaires Commanditaires).

Ci-après l'Actionnaire Commandité et le ou les Actionnaires Commanditaires sont désignés individuellement l'Actionnaire et ensemble les Actionnaires.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, ès-qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts constitutifs d'une société en commandite par actions (les Statuts) qu'elles forment entre elles.

Art. 1 er . Dénomination et Forme.

Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de "Kirchberg Property Company S.C.A." (la Société).

Art. 2. Durée de la Société - Dissolution.

La Société est établie pour une durée illimitée.



La Société n'est pas dissoute par le retrait de l'Actionnaire Commandité, ou par son décès, son incapacité légale ou son incapacité d'agir.

La Société peut être dissoute avec le consentement de l'Actionnaire Commandité par résolution des Actionnaires prise de la manière requise pour une modification des Statuts, telle que prescrite par l'Article 20 des Statuts et la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 3. Objet social.

La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre façon, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, de titres, d'obligations, de valeurs mobilières et d'autres titres de toute sorte et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, et émettre des obligations.

De façon générale, elle peut entreprendre toute activité de contrôle ou de surveillance et exercer toute opération commerciale, financière, immobilière ou industrielle qui peut être utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Munsbach, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Munsbach par simple décision du conseil de l'Actionnaire Commandité. Il peut être créé des succursales ou d'autres bureaux à Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité.

Au cas où l'Actionnaire Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social de la Société, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) consistant en 1 (une) action de commandité d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) et en 30.998 (trente mille neuf cent quatre-vingt-dixhuit) actions de commanditaire d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts, et avec le consentement de l'Actionnaire Commandité, pourra augmenter le montant du capital social souscrit.

L'Actionnaire Commandité de la Société est autorisé et mandaté de réaliser toute augmentation de capital, en totalité ou en partie, au cours d'une période de cinq ans commençant le 19 juillet 2011 et expirant au cinquième anniversaire de ce jour, soit au 18 juillet 2016 exclu, pour tout montant du capital autorisé non encore utilisé; l'Actionnaire Commandité peut décider d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie du capital autorisé et il peut accepter les souscriptions correspondant à ces actions.

L'Actionnaire Commandité est par les présentes autorisé et mandaté de fixer les conditions de toute souscription, ou il peut de temps à autre décider de réaliser une telle augmentation totale ou partielle par la conversion de tout bénéfice net de la Société en capital et par attribution d'actions entièrement libérées aux Actionnaires au lieu de dividendes.

La Société ne reconnaît qu'un détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul détenteur à l'égard de la Société.

Les actions de commanditaire de la Société sont et resteront sous la forme nominative. Les actions de commandité de la Société sont et resteront sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert de ces actions et les dates de ces transferts.

Les montants non libérés, le cas échéant, sur des actions émises et souscrites peuvent être appelés à n'importe quel moment par l'Actionnaire Commandité, pourvu que ces appels de fonds soient faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Toute somme, dont le paiement est dû, porte automatiquement intérêt en faveur de la Société au taux de 10% par an, calculé depuis le jour où le paiement est devenu dû.

Art. 7. Rachat d'actions.

La Société est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi de 1915. Un rachat d'actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires avec l'accord de l'Actionnaire Commandité.

Art. 8. Responsabilité des Actionnaires.

Les propriétaires d'actions de commanditaire ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

La responsabilité de l'Actionnaire Commandité est illimitée.



Art. 9. Assemblées des Actionnaires.

L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation le 3e jeudi du mois de mai à 17 heures. Si ce jour est férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Actionnaire Commandité.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

Art. 10. Avis de convocation, Quorum, Procurations, Majorité.

Les délais de convocation et les quorums requis par la Loi de 1915 seront applicables aux assemblées des Actionnaires de la Société ainsi qu'à la conduite des assemblées, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par telefax, par câble, par télégramme ou par telex une autre personne comme mandataire.

Sauf si prévu autrement par la Loi de 1915 ou par les Statuts, des résolutions proposées à une assemblée générale des Actionnaires seront approuvées par la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants, avec l'accord de l'Actionnaire Commandité.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'assemblée générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des Actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'assemblée générale.

L'Actionnaire Commandité peut fixer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour qu'ils puissent participer à l'assemblée des Actionnaires.

Art. 11. Avis de convocation.

Les assemblées des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance (tel que défini à l'Article 15). La convocation indique l'ordre du jour.

La convocation est adressée par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire détenant des actions nominatives, à l'adresse indiquée sur le registre des actions.

Si toutes les actions sont des actions nominatives, la convocation peut se faire par lettre recommandée seulement.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle ne peut prendre n'importe quelle résolution qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité sauf dans le cas décrit dans l'Article 19 des Statuts, en cas de dissolution et liquidation de la Société suite au retrait de l'Actionnaire Commandité.

Art. 13. Administration.

La Société sera administrée par l'Actionnaire Commandité qui sera l'actionnaire responsable (actionnaire -gérant -commandité) et qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux avoirs de la Société.

L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'assemblée des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini à l'Article 15 ci-dessous).

L'Actionnaire Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tous actes, de conclure et d'exécuter tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire à ces objets. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé, l'Actionnaire Commandité aura et disposera, à sa discrétion, de la pleine autorité pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets de la Société.



Art. 14. Signatures autorisées.

La Société sera engagée par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Actionnaire Commandité à son entière discrétion, sous la réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un Actionnaire Commanditaire.

Art. 15. Conseil de surveillance.

Les affaires de la Société et sa situation financière y compris en particulier ses livres et comptes seront contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance).

Ceux-ci seront élus par l'assemblée générale annuelle qui fixe la durée de leur mandat, étant entendu cependant que les commissaires pourront être démis avec ou sans motif et/ou remplacés à tout moment.

Art. 16. Procès-verbal du Conseil de Surveillance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance sera signée par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé à la réunion. Les copies ou extraits du procès-verbal qui doivent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou le président pro tempore ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Art. 17. Exercice social - Comptes sociaux.

L'exercice social de la Société commencera le 1 ^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année. Les comptes sociaux de la Société seront exprimés en Euros.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la Loi de 1915. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société fixé à l'Article 5 des Statuts tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Actionnaire Commandité déterminera comment les bénéfices seront affectés et il décidera de payer des dividendes de temps à autre comme il estime, à sa discrétion, convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision de l'Actionnaire Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des résultats qu'il propose.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise fixée par l'Actionnaire Commandité. Ils peuvent être payés aux lieu et place déterminés par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 19. Dissolution et Liquidation.

La Société peut être volontairement dissoute par décision de l'assemblée des Actionnaires avec le consentement de l'Actionnaire Commandité ou avec l'expiration de son terme tel qu'indiqué à l'Article 2 ci-dessus.

La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) désignées par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Modifications statutaires.

Les présents statuts peuvent être modifiées de temps à autre par l'assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des conditions de quorum et de vote stipulées par le droit luxembourgeois et sous réserve de l'obtention du consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 21. Droit applicable.

Toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts seront tranchées par référence au droit luxembourgeois et, en particulier la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.
- (2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012, afin notamment d'approuver les comptes du premier exercice.

Souscription et Paiement

Les Statuts ainsi établis, les parties susnommées ont souscrit les actions comme suit:

(1) Kirchberg Development GP S.à r.l., prénommé:	
actions de commandité:	1 (une)
actions de commandité:	1 (une)

(2) Property Capital Partners SPF S.A., prénommé:



Toutes les actions de commanditaire et de commandité ont été entièrement libérées par apport en espèces, de sorte que le capital libéré est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de EUR 1.300.

Assemblée Générale des Actionnaires

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, les Actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, avec le consentement de l'Actionnaire Commandité:

- 1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à 3.
- 2. Sont désignés comme membres du Conseil de Surveillance pour une période de 3 ans à compter de ce jour:
- (i) Werner Weynand, né à St Vith, Belgique, le 23 mars 1961 et résidant professionnellement au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall L-5365 Munsbach;
- (ii) René Ensch, né à Luxembourg, le 30 octobre 1971 et résidant professionnellement au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall L-5365 Munsbach; et
- (iii) Nadia Faber, née à Luxembourg, le 11 décembre 1967 et résidant professionnellement au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall L-5365 Munsbach.
 - 3. Le siège social de la Société est fixé au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2 L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, les Statuts sont établis en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. LUNA, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33418. Reçu soixante-quinze euros 75.- EUR.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108832/445.

(110125036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Société Intercontinentale de Négoce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 83.957.

> Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Carence tenue le 10 juin 2011

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission avec effet au 1 ^{er} janvier 2011 de l'administrateur Monsieur John SEIL. L'Assemblée désigne à partir du 1 ^{er} janvier 2011 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING. L'Assemblée désigne à partir du 10 juin 2011 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



SOCIETE INTERCONTINENTALE DE NEGOCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011117314/21.

(110134627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Inter Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 62, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 73.396.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTER INDUSTRIE S.A.

Référence de publication: 2011115952/10.

(110133413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Inter-Concept Electro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 29, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 111.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2011115953/10.

(110133225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Interfinancial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 31.094.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERFINANCIAL S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011115954/12.

(110132868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

IPLux Xpertise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 148.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115957/10.

(110133072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

NAI Sécurité Protégé, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.811.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 octobre 2010

En date du 21 octobre 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 15 septembre 2010, de Madame Marie-Odile Schaad en qualité d'Administrateur,



- de ratifier la cooptation, avec effet au 15 septembre 2010, de Monsieur Robert Tellez, Natixis, 47, Quai d'Austerlitz, F-75648 Paris Cedex 13, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Madame Marie-Odile Schaad, démissionnaire,
- de renouveler les mandats de Monsieur Frédéric Barzin, de Monsieur Pierre-Henri Moulard et de Monsieur Robert Tellez, en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme Pour NAI SECURITE PROTEGE CACEIS BANK LUXEMBOURG

Référence de publication: 2011117225/19.

(110134294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

IT-House, Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 112.868.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IT-HOUSE SA

Référence de publication: 2011115958/10.

(110132991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

IT-Managed Services S.A. (ITMS S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 96.686.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IT-MANAGED SERVICES S.A. (ITMS S.A.)

Référence de publication: 2011115959/10.

(110132993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Luxembourg Uni-Top Airlines Co. Ltd S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 74, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 133.220.

Extrait de la résolution unique pris par l'actionnaire principal en date du 4 août 2011

Résolution unique

L'actionnaire unique de Luxembourg Uni-Top Airlines Co. Ltd Sàrl décide de transférer le siège social de la société du 50 Rue Theodore Eberhard L-1452 Luxembourg au 74 Rue de Rollingergrund L-2440 Luxembourg.

Pour Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011115983/12.

(110133071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

PRG Subsidiary 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 803.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 117.086.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 avril 2011

Le mandat du gérant:

PRG Germany (Holding) S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.092.



a été renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011116093/17.

(110132718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

IT-Secure, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 113.002.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IT-Secure SARL

Référence de publication: 2011115960/10.

(110132992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

IT-Websolution, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 112.867.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IT-Websolution SARL

Référence de publication: 2011115961/10.

(110133412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

IVA Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg. R.C.S. Luxembourg B 147.807.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011115962/10.

(110132982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Josy Welter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 8-10, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg B 29.641.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOSY WELTER S.à r.l.

Référence de publication: 2011115964/10.

(110132987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Marathon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.675.

Extrait des résolutions prises en date du 8 août 2011

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 8 août 2011 que l'associé unique a décidé comme suit:

- de révoquer David Saigne de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 24 décembre 2010.



Luxembourg, le 10 août 2011.

Amiirah Romjhon Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011116000/14.

(110132996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Key Plastics Automotive Europe S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.406.

Par résolutions signées en date du 5 août 2011, l'associé unique a pris la décision de nommer Carsten Oleff, avec adresse professionnelle au 24, In den Fichten, 32584 Löhne, Allemagne au mandat de Gérant, avec effet au 1 ^{er} août 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011115965/13.

(110132831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

SSDC S.A., Sopura Sustainable Development Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.688.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 2011

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente en la personne de Madame Corinne BITTERLICH. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2011.

Certifié sincère et conforme

SOPURA SUSTAINABLE DEVELOPMENT COMPANY S.A.,

en abrégé SSDC S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011117318/19.

(110134397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Katana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 94.847.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011115966/11.

(110132735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Katana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 94.847.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2011115967/11.

(110132738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Katana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 94.847.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011115968/11.

(110132739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Anoi Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 85.296.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2010 tenue à 11.00 heures le 31 mars 2011

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir

Administrateurs:

- M. Michel Bourkel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Nicolas Hoffeld, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Alexandre Vancheri, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- M. Michel Bourkel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Centra Fides S.A., 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg, RCS B39.844;

qui tous acceptent, pour l'exercice 2011 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012. Référence de publication: 2011117367/21.

(110133922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Katana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 94.847.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011115969/11.

(110132741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Katana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 94.847.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2011115970/11.

(110133224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Koenig Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.164.

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg au 7, route d'Esch à L-1470 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 Août 2011.

Simon TORTELL

Administrateur

Référence de publication: 2011115971/13.

(110132771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Global Investment Fund SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 132.815.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 08. August 2011

Am 08. August 2011 um 11 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des Herrn Bernhard Kuhn als Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 8.8.2011 an.

Herr Christian Folz, 2, Place Dargent, L-1413 Luxemburg, wird mit Wirkung zum 08. August 2011 als Mitglied des Verwaltungsrates ernannt. Sein Mandat endet wie das der übrigen Mitglieder mit Ablauf der im Jahr 2012 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung.

Luxemburg, den 16.8.2011.

Global Investment Fund SICAV SIF

Unterschriften

Référence de publication: 2011117387/19.

(110133885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Bourgueil International, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 60.885.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2010 tenue le 2 juin 2011 à 14.00 heures

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur - délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- Michel BOURKEL, adresse professionnelle 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Alexandre VANCHERI, adresse professionnelle 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Anique BOURKEL, adresse professionnelle 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
 administrateur-délégué:
- Michel BOURKEL, adresse professionnelle 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;



commissaire aux comptes:

- WILBUR ASSOCIATES LTD, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188, IBC 185200;

qui tous acceptent, pour l'exercice 2011 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle à être tenue en 2012.

Référence de publication: 2011116804/22.

(110133652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Tarpan LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,06.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.878.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of July,

before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Tarpan LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 12 March 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 804 of 19 April 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 151.878. The articles of incorporation have last been amended following a deed of the undersigned notary on 24 September 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2486 of 17 November 2010.

The meeting is declared open at 12.40 p.m. with Me Marianne SMETRYNS, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Charles MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Analia CLOUET, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. To increase the share capital of the Company by an amount of four cents (EUR 0.04) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro and six cents (EUR 12,500.06.-).
- 2. To issue two (2) new class A shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing class A shares.
- 3. To accept subscription for these newly issued class A shares by (i) Triton Fund III F&F L.P. and (ii) Tarpan L.P., and to accept payment in full for such newly issued class A shares by a contribution in cash.
- 4. To issue two (2) new class B shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing class B shares.
- 5. To accept subscription for these newly issued class B shares, together with payment of a share premium in an aggregate amount of nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-six cents (EUR 999,999.96.-), by (i) Triton Masterluxco 3 S.à r.l. and (ii) Tarpan L.P. and to accept payment in full for such newly issued class B shares by a contribution in cash.
- 6. To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the resolutions proposed above.
 - 7. Miscellaneous.
- (ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- (iv) The whole share capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
 - (v) The present meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:



First resolution

The extraordinary general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of four cents (EUR 0.04) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro and six cents (EUR 12,500.06.-).

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to issue two (2) new class A shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing class A shares.

Subscription and Payment

Thereupon appeared:

1. Triton Fund III F&F L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey with registered office at 29, Esplanade (1 st Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1079 ("Triton Fund III F&F") acting through its general partner TFF III Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 29 Esplanade (1 st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 101339 ("TFF III"), represented by Me Marianne SMETRYNS, by virtue of a proxy given on 18 July 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Triton Fund III F&F, acting through TFF III, declared to subscribe for one (1) new class A share having a par value of one cent (EUR 0.01) and to make payment for such newly issued class A share by a contribution in cash.

2. Tarpan L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 29 Esplanade (1 st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 1308 ("Tarpan LP") acting through its general partner Muha GP Limited, a company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 29 Esplanade (1 st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 106442 ("Muha GP"), represented by Me Marianne SMETRYNS, by virtue of a proxy given on 18 July 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Tarpan LP, acting through Muha GP, declared to subscribe for one (1) new class A share having a par value of one cent (EUR 0.01) and to make payment for such newly issued class A share by a contribution in cash.

The amount of two cents (EUR 0.02) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the new class A shares according to the above mentioned subscriptions.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolved to issue two (2) new class B shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing class B shares.

Subscription and Payment

Thereupon appeared:

1. Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.926 ("Triton Masterluxco 3") represented by Me Marianne SMETRYNS, by virtue of a proxy given on 18 July 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Triton Masterluxco 3 declared to subscribe for one (1) new class B share having a par value of one cent (EUR 0.01), together with an aggregate share premium of eight hundred seventy-nine thousand seven hundred ninety-nine euro and ninety-eight cents (EUR 879,799.98.-) and to make payment for such newly issued class B share by a contribution in cash.

2. Tarpan LP, acting through Muha GP, represented by Me Marianne SMETRYNS, by virtue of the aforementioned proxy.

Tarpan LP, acting through Muha GP, declared to subscribe for one (1) new class B share having a par value of one cent (EUR 0.01), together with an aggregate share premium of one hundred twenty thousand one hundred ninety-nine euro and ninety-eight cents (EUR 120,199.98.-) and to make payment for such newly issued class B share by a contribution in cash.

The amount of nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-eight cents (EUR 999,999.98.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.



Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the new class B shares according to the above mentioned subscriptions.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"Art. 5. Subscribed Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and six cents (EUR 12,500.06.-) represented by six hundred twenty-five thousand and three (625,003) class A shares (the "Class A Shares") and six hundred twenty-five thousand and three (625,003) class B shares (the "Class B Shares"), altogether referred to as the "shares". Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand three hundred euro (EUR 2,300,-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 12.55 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf juillet,

par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Tarpan LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 mars 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 804 du 19 avril 2010 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151.878. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 24 septembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2486 du 17 novembre 2010.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 12.40 heures sous la présidence de Me Marianne SMETRYNS avocat, demeurant à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Charles MONNIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Analia CLOUET, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre centimes d'euros (EUR 0,04) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02,-) à un montant de douze mille cinq cents euros et six centimes (EUR 12.500,06,-).
- 2 Émission de deux (2) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A existantes.
- 3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales de catégorie A nouvellement émises par (i) Triton Fund III F&F L.P. et (ii) Tarpan L.P. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en numéraire.
- 4 Émission de deux (2) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie B existantes.
- 5 Acceptation de la souscription de ces parts sociales de catégorie B nouvellement émises, ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant global neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 999.999,96,-), par (i) Triton Masterluxco 3 S.à r.l. et (ii) Tarpan L.P., et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales de catégorie B par un apport en numéraire.
 - 6 Modification de l'alinéa 1 ^{er} de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus. 7 Divers



- (ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- (iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.
- (iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- (v) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre centimes d'euros (EUR 0,04) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02,-) à un montant de douze mille cinq cents euros et six centimes (EUR 12.500,06,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'émettre deux (2) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

1. Triton Fund III F&F L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1 st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculé auprès du Jersey Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 1079 («Triton Fund III F&F»), agissant par le biais de son general partner, TFF III Limited, une société à responsabilité limitée régi par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1 st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies Registry at Jersey Financial Services Commission sous le numéro 101339 («TFF III»), représentée par Me Marianne SMETRYNS, en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2011, laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Triton Fund III F&F, agissant par le biais de TFF III, a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale de catégorie A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et libérer intégralement cette nouvelle part sociale de catégorie A par un apport en numéraire.

2. Tarpan L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1 st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculé auprès du Jersey Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 1308 («Tarpan LP»), agissant par le biais de son general partner, Muha GP Limited, une société à responsabilité limitée régi par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1 st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies Registry at Jersey Financial Services Commission sous le numéro 106442 («Muha GP»), représentée par Me Marianne SMETRYNS, en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2011, laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Tarpan LP, agissant par le biais de Muha GP, a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale de catégorie A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et libérer intégralement cette nouvelle part sociale de catégorie A par un apport en numéraire.

Le montant de deux centimes d'euros (EUR 0.02) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'allouer les nouvelles parts sociales de catégorie A conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'émettre deux (2) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie B existantes.



Souscription - Paiement

1. Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.926 («Triton Masterluxco 3»), représentée par Me Marianne SMETRYNS, en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2011, laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Triton Masterluxco 3 a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale de catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), avec paiement d'une prime d'émission de huit cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 879.799,98,-), et libérer intégralement cette nouvelle part sociale de catégorie B par un apport en numéraire.

2. Tarpan LP, agissant par le biais de Muha GP, représentée par Me Marianne SMETRYNS, en vertu de la procuration susmentionnée.

Tarpan LP, agissant par le biais de Muha GP, a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale de catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), avec paiement d'une prime d'émission de cent vingt mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 120.199,98,-), et libérer intégralement cette nouvelle part sociale de catégorie B par un apport en numéraire.

Un montant de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 999.999.98,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'allouer les nouvelles parts sociales de catégorie B conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'alinéa 1 ^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros et six centimes (EUR 12.500,06,-) représenté par six cent vingt-cinq mille trois (625.003) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et six cent vingt-cinq mille trois (625.003) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ensemble les «parts sociales». Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.55 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. Smetryns, C. Monnier, A. Clouet, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 juillet 2011. Relation: RED/2011/1548. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): Max ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011116676/253.

(110133783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.



KP Automotive S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.530.

Par résolutions signées en date du 5 août 2011, les associés ont pris la décision de nommer Carsten Oleff, avec adresse professionnelle au 24, In den Fichten, 32584 Löhne, Allemagne au mandat de Gérant A, avec effet au 1 er août 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 août 2011.

Référence de publication: 2011115972/13.

(110133194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Lab Datavault PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 50.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115984/10.

(110133089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Lebro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.150.

CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société LEBRO S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 96.150, avec effet au 9 août 2011.

CO-VENTURES S.A.

Référence de publication: 2011115985/11.

(110133237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Zellam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.199.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur CMS Management Services S.A.:

Mr Sjors van der Meer, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 12 août 2011 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A. avec effet au 12 août 2011.

Mr Fabrice Geimer termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 12 août 2011.

Luxembourg, le 12 août 2011.

CMS Management Services S.A.

Administrateur

Sjors van der Meer

Représentant permanent

Référence de publication: 2011116174/20.

(110132962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.



Lebro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.150.

Lux Konzern S.à.r.I., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société LEBRO S.A., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 96.150, avec effet au 9 août 2011.

Lux Konzern S.à.r.l.

Référence de publication: 2011115986/11.

(110133237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Lebro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.150.

Pan European Ventures S.A., ayant son siège social, 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société LEBRO S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 96.150, avec effet au 9 août 2011.

Pan European Ventures S.A.

Référence de publication: 2011115987/11.

(110133237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Lebro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.150.

M. Pieter VAN NUGTEREN, ayant pour adresse professionnelle, 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société LEBRO S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 96.150, avec effet au 9 août 2011.

Pieter VAN NUGTEREN.

Référence de publication: 2011115988/12.

(110133237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

A3T S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.687.

Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'administration en date du 10 Août 2011

1 er résolution

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER de sa fonction d'administrateur avec effet le 20 juillet 2011.

2 ème résolution

Le conseil d'administration décide à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts, de pourvoir provisoirement à la place de l'administrateur démissionnaire nommé par l'assemblée générale jusqu'à la première assemblée générale qui suivra et procédera à l'élection d'un administrateur remplaçant.

Le conseil d'administration sera composé de Monsieur Julien DIDIERJEAN et Monsieur Andréas TARTORAS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Pour A3T S.A.

Julien DIDIERJEAN / Andréas TARTORAS

Référence de publication: 2011116189/20.

(110132554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck